Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260213-DEL2026_02-DE

CCAS-2026-02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DU GUILVINEC

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7

Séance du 13 février 2026

L'an deux mille Vingt-six, le 13 février, le Centre Communal d'Actions Sociales de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Président du CCAS

Date de la convocation

09/02/2026

Présents : Jean-Luc TANNEAU, Laure VOLANT, , Patricia TAVERNIER, Lénaïg LOPERE, Maryvonne CHARLOT, Patricia RABEC.

Absents excusés avec procuration : Françoise LE GOFF

Absentes : Danièle GLEHEN, Jocelyne LAURENT, Gaëlle Le CORRE

Objet de la Délibération

Affectation de Résultat B.P. 2026

-:-

Suite à la présentation du Compte Financier Unique 2025 du C.C.A.S, constatant :
Un excédent en section de fonctionnement d'un montrant de 5717.98 euros,

Les Membres du C.C.A.S, après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité l'affectation de l'excédent au B.P. 2026

En recettes de la section Fonctionnement
Article 002 : 5717.98 euros

& APPROUVENT à l'unanimité le budget 2026,

Ont signé au Registre tous les Membres présents,

Extrait Certifié Conforme, le 16 février 2026,

Le Président du CCAS,
M. Jean-Luc TANNEAU

